

Archives photographiques

Ferréol de Ferry, Anne Pérotin Dumon

Citer ce document / Cite this document :

de Ferry Ferréol, Pérotin Dumon Anne. Archives photographiques. In: La Gazette des archives, n°103, 1978. pp. 236-243;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1978.2644>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1978_num_103_1_2644

Fichier pdf généré le 12/05/2018

Abstract

Photographie archives.

Presentation of a manual on the conservation of still photographs, published by Inter phototheque, an organism in the dépendance of La Documentation française ; and of two experiences, one by the County Archives of Gwynedd (Great-Britain), the other by the Historical Department of the Church of Jésus Christ of Latter Day Saints, at Sait Lake City (USA). Problems of conservation, arrangement and description.

Zusammenfassung

Foto-Archive.

Anzeige eines von Inter photothèque (Documentation française) herausgegebenen Handbuches zur Archivierung von Photographien und Hinweise auf Erfahrungen des Archivs von Gwynedd (Grossbritannien) sowie des Archivs der Mormonen in Sait Lake City (USA). Problème der Archivierung, Ordnung und Verzeichnung.

Resumen

Archivos fotograficos.

Presentación de una gufa de conservacion de las fotografias, publicada por Interphotothèque , un organismo que depende de la Documentation française ; relacidsn de dos experiencias : en los Archivos de Gwynedd (Gran-Bretana), y en el Historical Department de la Iglesia de Jésus Christo de los Sanctos del Ultimo Dia, Sait Lake City (E.E.U.U.) ; como se conservan fisicamente, se ordenan e inventarian las fotografias.

ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES

1. LA CONSERVATION DES IMAGES FIXES

Fonctionnant sous l'autorité de la Commission de coordination de la documentation administrative, et siégeant 29-31, quai Voltaire-75340, Paris Cedex 07, dans les locaux de La Documentation Française dont il est une émanation, le groupe Interphotothèque¹ réunit périodiquement depuis plusieurs années, en de multiples et très actives commissions (« Tarification », « Statuts des photographes », « Description de l'image », « Conservation », etc.) les responsables de photothèques et de services photographiques d'administrations et services publics (surtout parisiens), pour examiner en commun les problèmes qui leur sont propres.

Depuis 1974, un stage approfondi de formation continue pour les photographes administratifs se déroule chaque année à Paris, sous son patronage, en trois sessions de trois jours, au laboratoire audiovisuel du Service médico-technique de l'Assistance publique. Des photographes des Archives de France en ont bénéficié régulièrement dès l'origine.

A des colloques, à des visites techniques, à l'envoi récent d'une feuille de liaison, à des campagnes de photographie aérienne qui ont permis l'édition d'une remarquable collection de diapositives sur diverses régions françaises, Interphotothèque joint, sous le titre de *Guides pratiques de la photographie*, une série de publications facilement accessibles pour de nombreux publics, et qui sont devenues indispensables aussi bien pour les praticiens que pour tout organisme de documentation générale ou spécialisée : le très utile lexique des *Termes usuels de la photographie*, commode brochure parue en 1973, dont une prochaine édition est annoncée, compte tenu de la rapide évolution du vocabulaire de la profession, et l'annuaire des *Collections photographiques des Administrations et Établissements publics* (1974) qui va, pareillement, connaître une nouvelle mise à jour.

Le manuel de *Conservation des images fixes*, qui est venu s'y ajouter et qui, lui aussi sans doute, profitera ultérieurement des remarques qu'il aura suscitées, s'efforce de répondre de façon détaillée aux questions que se posent les gestion-

1. *Interphotothèque. Conservation des images fixes*. Texte rédigé par Danièle Schwartz, avec la collaboration de la Commission de conservation d'Interphotothèque. Préface de Pierre Emmanuel. Paris, La Documentation Française, 1977. 166 pages, pl., bibliographie (Collection « Guides pratiques de la photographie »).

naires de collections photographiques devant la dégradation irréversible des documents souvent uniques dont ils ont la garde. Il est le fruit de longs échanges de vues entre spécialistes des Archives du film, des Archives de France, de la Bibliothèque nationale, du CNRS, de La Documentation Française elle-même, de l'Institut national de l'audiovisuel, de l'Institut géographique national, et des Sociétés Kodak-Pathé et 3 M, dont les réflexions ont été coordonnées par M^{me} Flieder, chef du Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques, auteur de travaux bien connus dans le monde des Archives. M^{me} Danièle Schwartz a mis en œuvre la documentation rassemblée et les conclusions qui pouvaient en être tirées après contrôle dans les laboratoires du Centre. La dernière rédaction a, de surcroît, été révisée, notamment par M. Goulard, chef des laboratoires de reprographie du Centre de documentation du CNRS.

L'ouvrage ainsi présenté, né de la confrontation d'expériences complémentaires, peut donc être considéré comme donnant le dernier état de la question, dans un domaine où l'utilisateur se trouvait, le plus souvent, livré à lui même, chose d'autant plus grave que les meilleures initiatives (restaurations artisanales, emploi de colles valables seulement pour des usages courants, etc.) risquaient d'avoir des effets catastrophiques en accélérant, sinon en provoquant, l'altération de témoignages irremplaçables.

La première tâche était de définir les principaux types de documents photographiques qu'une collection peut recéler, et leur composition physique et chimique, afin de déterminer, ensuite, les meilleurs moyens d'en assurer la conservation. L'utilisateur apprendra ainsi à distinguer, à côté du célèbre daguerréotype, les calotypes, les ambrotypes et ferrotypes, et à examiner séparément le cas des plaques de verre, des clichés sur films nitrate, acétate ou polyester, des émulsions argentiques ou diazo, des microfilms « vésiculaires », des tirages sur papier, classiques ou obtenus par procédés de thermocopie, « dry copy », électrocopie ou « Polaroid », enfin, des diverses catégories de photographies en couleurs.

Il fallait ensuite recenser les altérations les plus fréquentes. Les nombreuses planches données en exemple évoquent irrésistiblement ces plaies hideuses, ces lèpres, ces pustules, ces nécroses, que le profane fasciné contemple avec horreur dans les dictionnaires médicaux : effacement total ou partiel, taches, modification des teintes, craquelures de l'émulsion, moisissures, oxydations, etc.

L'ouvrage met en relief les trois causes principales de ces dégâts :

— un *traitement chimique effectué dans de mauvaises conditions* : qu'il s'agisse de photographie pure ou de microfilm, on sait que c'est au laboratoire que se joue le sort de l'image et que, notamment, rien ne pourra arrêter le processus engagé par un lavage trop sommaire.

— les *manipulations maladroites ou incontrôlées* : consultations sans précaution, provoquant rayures ou traces d'empreintes ; exposition prolongée de clichés, tirages ou microformes à la lumière du jour ou à la chaleur ; inscriptions réalisées grossièrement ; utilisation d'adhésifs inadéquats, etc.

— un *stockage défectueux* : protection insuffisante contre la poussière, la lumière, la chaleur, l'humidité, les réactions chimiques du contenant (pochettes, boîtes, nature ou enduit du mobilier, etc.)

Il conviendra de proscrire les papiers, les cartons trop riches en lignine, les bois résineux, les plastiques dont le pourcentage de plastifiants est supérieur à 5 %, les matériaux oxydables ou péroxydables, traités à l'acide ou au soufre ; de ne pas classer ensemble des documents de nature différente ; d'éviter le passage brutal d'une ambiance à une autre et une exposition prolongée à la lumière du jour et aux rayons ultraviolets.

L'ambiance idéale se situerait, pour la température, entre 15° et 25°, avec une humidité relative de 30 à 50 %.

Les pochettes de papier dit « cristal », couramment utilisées, sont considérées comme un conditionnement « acceptable », alors que celles à base de P.V.C. (polychlorure de vinyle), fortement plastifié, seraient à proscrire absolument. Il faudrait leur préférer, pour leur « parfaite inertie », des enveloppes plastiques en polyfluorure de vinylide, ou des polyesters « comme le polytéréphtalate d'éthylène glycol, connus sous les appellations de *terphane*, *mylar*, *melinex* », mais un tel conditionnement, assez coûteux, n'est pas encore commercialisé sur une grande échelle pour cette application particulière.

Faute de produits facilement accessibles, dont l'adoption nécessiterait, d'ailleurs, des investissements considérables, un remplacement rapide des matériels existants paraît difficilement imaginable, et il ne faut pas se cacher que, pendant longtemps, la plupart des collections photographiques anciennes seront conservées selon des méthodes imparfaites.

La manuel d'Interphotothèque a l'inestimable mérite d'en signaler les dangers et de suggérer les principaux remèdes, en se référant à la fois à l'expérience, aux normes officielles ISO ou AFNOR (dont on trouvera le texte ou le résumé) et aux études fondamentales sur la question, publiées le plus souvent dans des revues étrangères, et qui sont signalées dans l'importante bibliographie méthodique, jointe en annexe.

L'ouvrage veut bien évoquer comme « exemple de conservation rationnelle », le Dépôt central de microfilms des Archives de France.

En souhaitant que ce Service réalise les espoirs qui ont présidé à sa création, nous pensons que, de toutes façons, peuvent être retenus comme valables deux principes qui y sont appliqués : un contrôle régulier des fonds conservés, et une duplication immédiate des documents dès qu'une dégradation est constatée : c'est là, en effet, le seul moyen incontestable d'assurer la survie sinon du document original, du moins du témoignage dont il est le support.

Dans cette même perspective, le Service photographique des Archives nationales a fait mettre à l'étude, par une société privée, les possibilités de transférer sur microfilm les quelque 30 000 clichés négatifs sur plaques de verre dont une administration envisage le versement.

Après plusieurs mois de tâtonnements, les résultats récemment obtenus se sont démontrés pleinement satisfaisants.

Nous espérons pouvoir donner dans un prochain numéro de *La Gazette des Archives*, de plus amples détails sur une expérience qui, à l'aide d'une technique relativement simple, devrait, avec un gain de place considérable, aider à résoudre un problème non négligeable de conservation et de communication.

Il convient d'ajouter que sur les bases d'une enquête close au 15 juillet 1978, l'AFNOR se propose d'élaborer cinq nouveaux projets de normes concernant : les spécifications des films photographiques pour la conservation d'archives, les directives pour l'archivage, après traitement, des films photographiques, des plaques photographiques et des épreuves argentiques sur papier.

La date de publication des normes homologuées correspondantes n'a pas été fixée, mais plusieurs membres des commissions de l'AFNOR chargées de ces problèmes appartiennent également au groupe qui a préparé la rédaction du manuel d'Interphotothèque, et il est donc peu probable que les nouveaux textes réglementaires aillent à l'encontre des grandes lignes directrices qui y sont tracées.

Ferréol de FERRY.

2. DEUX EXEMPLES ÉTRANGERS

En appendice de ce manuel général, rédigé par des spécialistes français des collections nationales, il a paru utile de faire état de deux expériences étrangères : du point de vue de l'archivage matériel des collections photographiques et, d'autre part, de leur organisation méthodique.

*Les Archives de Gwynedd, comté de Carnaefon, Grande-Bretagne*¹.

Parmi d'autres fonds, ce service d'archives possède un ensemble d'environ 70 000 photos. La plupart sont postérieures à 1880 (donc ne sont plus sur plaques de verre) et ne posent pas expressément de problème, du point de vue de la restauration. Mais leur caractère hétéroclite (négatifs sur plaques de verre, tirages positifs, clichés négatifs originaux noir et blanc, formats divers) appelait des solutions particulières, du point de vue de l'archivage et de la cotation matérielle ; tout en étant peu coûteuses, celles-ci devaient immédiatement être applicables et permettre la consultation de ces photos sans les endommager. C'est dans ces conditions que le fonds a été réorganisé en 1974.

Un système de rayonnages munis de tablettes réglables à doubles rangées a été adopté. Ceux-ci peuvent ainsi recevoir, sur une profondeur variable, des ensembles de photos de plusieurs dimensions et de conditionnement différent. Les photos ont été regroupées selon deux formats standards (convertis en cm :

1. Ces renseignements sont extraits d'une note parue dans *The Journal of the Society of Archivists* (vol. 5, n° 7, avril 1977), *Photograph storage in Gwynedd : an ad hoc solution* (p. 437-440), due à M^{me} Madeleine Gray, du Gwynedd Archives Service.

21,59 × 27,94 cm et 30,48 × 40,64 cm), pour pouvoir prendre place dans des dossiers suspendus verticalement, de deux formats. S'agissant des formats supérieurs, il a fallu prévoir de grandes boîtes horizontales.

Chaque photo est placée, isolément, dans une enveloppe de papier spécial (PH neutre), destiné à prévenir les réactions chimiques. Pour cette même raison, les documents de supports différents ont été rigoureusement séparés. Enfin, des vérifications, par sondage, de la température et de l'hygrométrie ambiantes, ont lieu tous les six mois ; les relevés faits alors sont consignés sur des fiches de contrôle.

Un problème plus délicat était évidemment posé par les négatifs sur plaques de verre. Leur poids (augmenté souvent par la présence d'un cadre de bois) interdit de songer à les classer dans des dossiers suspendus ; leur fragilité (risque de rayure par contact, de cassement lors des manipulations) impose des précautions spéciales. Disposées dans leurs enveloppes respectives de papier neutre, les plaques ont donc reçu une protection de carton fort — formant coussin —, et ont été ainsi placées sur les tiroirs de meubles à plans.

A propos des photos les plus précieuses, un autre type de décision s'imposait : ce qui est un objectif à long terme de tout service de conservation photographique — distinguer le « matériel » de conservation de celui qui est consulté — devenait une nécessité immédiate. Les documents originaux ont donc été « gelés », après que des éléments de tirage eurent été réalisés, pour obtenir à partir de ces derniers aussi bien des tirages peu durables, de simple consultation (de type *Dalcopier*), que des tirages sur support de meilleure qualité destinés à une exploitation véritable.

L'ensemble du fonds (originaux et copies, supports et formats différents) a fait l'objet d'une cotation correspondant à leur rangement matériel. Des index de noms de personnes et de lieux renvoient à ce classement topographique.

Ces principes d'archivage, simples et peu coûteux, pourront guider utilement les services d'archives départementaux qui, de plus en plus nombreux à posséder d'importantes collections photographiques appelées à s'enrichir constamment, se posent la question de leur traitement. A ce qui ne représente qu'une partie de leurs fonds, ils ne pourront affecter qu'un budget limité. Si celui-ci ne permet pas d'envisager d'emblée des dispositifs spécialement conçus pour les organismes nationaux de conservation photographique, des mesures sont pourtant, immédiatement, nécessaires. On devra alors ajuster, à sa situation et ses moyens, les réalisations de plus grande envergure. A l'instar des archivistes de Gwynedd, on pourra retenir les principes minima élémentaires suivants :

— adopter un système de stockage matériel par formats et par types de supports ; prévenir les réactions chimiques par un contrôle régulier de la température et de l'hygrométrie.

— procéder à l'inventoriage topographique des photos, qui est le premier instrument nécessaire ; il n'empêchera pas l'établissement ultérieur de fiches signalé-

tiques plus élaborées, selon les normes fixées par la Direction des Archives de France pour les collections iconographiques (circulaire AD 64-10 du 2 mars 1964).

— constituer une double collection — clichés originaux et clichés de consultation — dans le cas des documents les plus précieux (souvent les plus anciens). La pratique pourra en être étendue au fur et à mesure des possibilités, jusqu'à la duplication de l'ensemble des photos communicables au public.

*Le Historical Department de l'Église de Jésus-Christ des Saints du Dernier jour, Salt Lake City, U.S.A.*¹.

L'Église de Jésus-Christ des Saints du Dernier jour est bien connue des archivistes français pour le microfilmage de l'état civil ancien qu'elle a entrepris dans les départements avec leur collaboration. Elle conserve également un nombre imposant de photographies : environ 100 000 articles, répartis en 700 collections. D'où des problèmes de rangement, cotation et accès matériel, qui ont été traités — c'est là l'intéressant — en tenant compte du fait que les photos appartiennent à des ensembles organiques, autrement dit constituent de véritables fonds d'archives photographiques (consacrés à un même thème, ou provenant d'une seule source, d'un photographe, d'un collectionneur).

Les trois fonctions de ce service photographique apparaissent dans la différenciation du matériel qui a pu, ici, être opérée.

— *Conservation* : le stockage et la cotation continue des clichés originaux « gelés » sont similaires à ceux des plus anciennes photos du *Carnaefon Office*.

— *Consultation* : l'ensemble du fonds a été microfilmé. A partir de ce microfilm 35 mm, des épreuves par contact ont été tirées, qui sont placées devant les étagères des originaux, dans l'ordre où ceux-ci y sont entreposés. Elles permettent de réduire leur manipulation à l'extraction d'une photo déjà identifiée sur le « contact ». L'emploi de ces *micro-prints* (ou épreuves miniaturisées) comme *archival substitute* est proche de ce qui a été adopté par exemple par M. Charnier aux Archives du Loiret.

— *Diffusion-reproduction* : le microfilm mentionné ci-dessus a été découpé en bandes, et mis sous jaquettes. Il représente le contretype à partir duquel les photographies sont reproduites sans avoir recours aux éléments originaux.

La référence aux principes généraux de l'archivistique a explicitement présidé à la confection des instruments de recherche (« *the finding aids are a reflection of the arrangement of the photographs* »), aussi bien qu'au traitement des documents eux-mêmes (« *Since all the photographs are in collections, the collection level is the*

1. La présentation des collections photographiques qui y sont conservées a été faite par M. Max J. Evans, dans *Handling Photographs in the LDS Church Archives (The American Archivist, vol. 40, n° 2, avril 1977, p. 173-177)*.

fundamental level at which photographs are described »). Ainsi M. Evans, ancien archiviste de ce service, a-t-il écarté le traitement « pièce à pièce », au profit de la collection, étant donné la réalité organique que celle-ci représentait (et aussi l'importance numérique des articles qui la constituaient). Il ne s'est pas interdit, bien au contraire, au fur et à mesure que progressaient l'inventaire topographique et le fichage signalétique des articles, de développer des index analytiques correspondants. En effet, un système très souple de catalogue sur fiches recense, pour chaque fonds, les photos selon le photographe, la provenance, le thème photographié, voire pour des collections particulièrement intéressantes de portraits, l'identité des personnages photographiés. D'autres fiches décrivent des manuscrits, des archives papier qui concernent ces photos. Ensemble, elles forment un instrument de référence très large, mis à la disposition des chercheurs dans la salle de lecture.

La politique suivie par ce service est pleine d'enseignement. D'abord, il est *pratiquement* démontré que les photographies, comme tous les documents d'archives, nécessitent d'observer une saine méthodologie, laquelle commence par le respect des fonds. Or, on en est loin dans nombre d'organismes conservant des archives photographiques, ou audiovisuelles, ou plus généralement figurées (le problème étant dans tous les cas, rigoureusement identique à cet égard) : les fonds méconnus comme tels y sont réduits, de fait, à une juxtaposition sérielle d'articles isolés, auxquels sont seules appliquées des méthodes analytiques de catalogue et d'indexation. Entre autres conséquences regrettables : le chercheur va être encouragé à écrémer, à explorer ponctuellement ce qui formait « un tout ». Au contraire — observe M. Evans — « *Each individual photograph, in addition to its informational and illustrative value, becomes more important by its context* ». C'est là la seconde conclusion importante qui est proposée, à l'heure où le statut de l'image comme document à part entière « se cherche » encore. Le plus souvent celle-ci n'a en effet pas valeur de preuve juridique ; et le fait que la photographie (*l'image fixe*) par exemple, *serve à illustrer* de part en part une réalité dont on cherchera la connaissance globale dans les seuls fonds d'archives traditionnels, révèle que sa valeur de témoignage n'est pas non plus clairement assise. Les assertions vont se multipliant sur « la valeur irremplaçable de cette source documentaire » ou « la mémoire visuelle ». Mais seule une conception correcte d'un fonds d'archives photographiques (pour retourner au seul cas de la photographie) — c'est-à-dire qui se traduise par un traitement et des instruments de recherche reflétant d'abord leur réalité globale et organique — commencera à faire entendre que chaque image qui en fait partie est bien un document et constitue un témoignage.

A. PÉROTIN-DUMON.

Ferréol de FERRY and Anne PÉROTIN-DUMON. *Photographic archives.*

Presentation of a manual on the conservation of still photographs, published by *Interphotothèque*, an organism in the dependance of *La Documentation française*; and of two experiences, one by the County Archives of Gwynedd (Great-Britain), the other by the Historical Department of the Church of Jesus Christ of Latter Day Saints, at Salt Lake City (USA). Problems of conservation, arrangement and description.

Ferréol de FERRY und Anne PÉROTIN-DUMON. *Foto-Archive.*

Anzeige eines von *Interphotothèque (Documentation française)* herausgegebenen Handbuches zur Archivierung von Photographien und Hinweise auf Erfahrungen des Archivs von Gwynedd (Grossbritannien) sowie des Archivs der Mormonen in Salt Lake City (USA). Probleme der Archivierung, Ordnung und Verzeichnung.

Ferréol de FERRY y Anne PÉROTIN-DUMON. *Archivos fotograficos.*

Presentación de una guía de conservación de las fotografías, publicada por *Interphotothèque*, un organismo que depende de la *Documentation française*; relación de dos experiencias: en los Archivos de Gwynedd (Gran-Bretaña), y en el *Historical Department* de la Iglesia de Jesus Cristo de los Sanctos del Ultimo Día, Salt Lake City (E.E.U.U.); como se conservan físicamente, se ordenan e inventarian las fotografías.